

Montpellier Métropole Hockey Club

Adhésion pour la saison 2021-2022



Bonjour,

A l'approche de la nouvelle saison sportive 2021-2022, nous vous espérons en pleine santé et prêt à reprendre le chemin de la glace!

Afin d'intégrer le MMHC, votre adhésion au club est indispensable. Vous trouverez ci-dessous les informations pour vous inscrire.

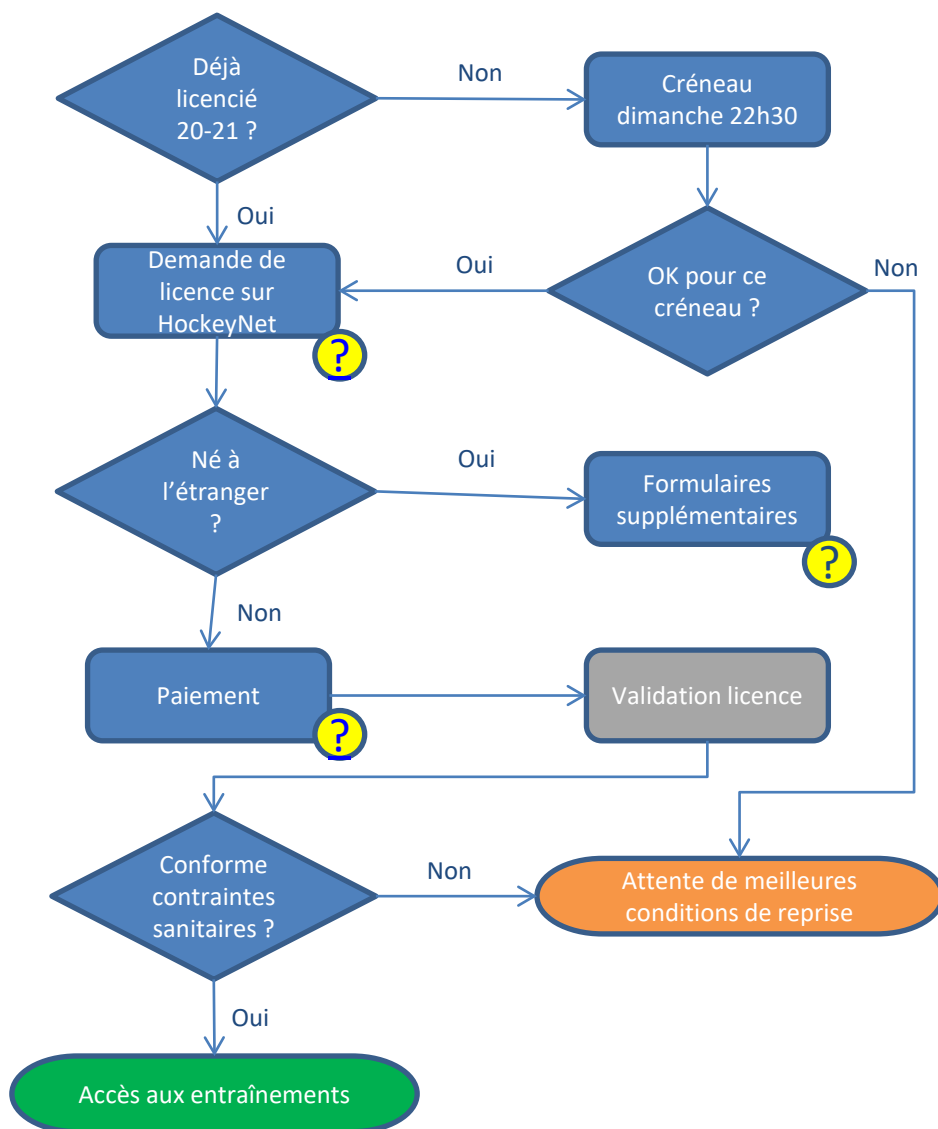
Très bonne saison.

Le conseil d'administration du MMHC

Veillez noter :

- Toute adhésion implique le respect du règlement intérieur du club, disponible sur demande à mmhc@montpellier-vipers.com
- Seule la réception de votre licence 2021-2022 (par email) valide votre adhésion et vous permet de participer aux entraînements
- Les contraintes sanitaires peuvent perturber le cours de la saison

Inscription en LOISIRS ADULTES



Entraînements (choix du groupe par l'entraîneur et le responsable d'équipe) :

- L1 : dimanche de 19h45 à 21h
- L2 : dimanche de 21h à 22h30
- L3 : lundi de 21h à 22h
- Nouveaux inscrits : dimanche de 22h30 à 23h30 – pour les non-débutants, possibilité de changement de groupe à partir du 15/9 selon la disponibilité et le niveau

Attention aux indisponibilités glace de la saison:

- Du 17 au 27 mars 2022
- 4 matchs U20

Cotisation

- 305€
- Incluant la licence fédérale de 88,78€
- Frais de mutation, licence découverte ou autres, appliqués au tarif FFHG, à la charge du licencié

Paiement échelonné :

- 125€ à l'inscription
- 100€ en novembre
- 80€ en janvier

Contraintes sanitaires au 18/8/2021


Pass sanitaire obligatoire, à présenter à chaque entrée dans la patinoire

HockeyNet

- Aller sur le site <http://licencies.hockeynet.fr/auth/login>
- Pour les nouveaux licenciés, prévoir de télécharger
 - Photo d'identité
 - Pièce d'identité
 - Certificat médical de non contre indication à la pratique du hockey sur glace
- Sélectionner le type de licence 'Joueur Loisir Senior'

Certificat médical

- Tout **nouveau pratiquant** doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace.
- A compter du 1er juillet 2017, le **renouvellement de la licence** n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (sauf tous les trois ans). Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le [questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01](#), et [attester auprès de la FFHG](#) avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.
- Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent **collecter que l'attestation** (et non le questionnaire lui-même).
- Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu de fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace.

 Si vous renouvelez **SANS** certificat médical, [l'attestation signée](#) est à envoyer à mmhc.administratif@montpellier-vipers.com ou à remettre à votre responsable d'équipe

Paieiment

Nous privilégions les paiements échelonnés afin de moduler les encaissements selon les éventuelles restrictions d'accès à la patinoire.

- Modes de paiement
 - **Virement** au club
Compte MMHC au CIC Port Marianne
IBAN : FR76 1005 7192 3900 0203 9530 181
BIC : CMCIFRPP
 - **Chèque** à l'ordre du MMHC, à remettre au responsable d'équipe
Indiquer le nom du pratiquant au dos du chèque si il diffère du nom de l'émetteur
Frais liés à un rejet à la charge de l'émetteur
 - **Chèques vacances, sans possibilité de remboursement**, à remettre au responsable d'équipe
- Contact
Pour toute question : mmhc.tresorier@montpellier-vipers.com

Personnes nées à l'étranger

Si HockeyNet vous indique devoir demander un transfert :

- Pour un **licencié mineur**, remplir [ce formulaire](#)
- Pour un **licencié majeur**, remplir [ce formulaire](#)
- Pour un **transfert illimité** (si vous pensez pratiquer plusieurs années en France), remplir [ce formulaire](#)

 Les formulaires sont à renvoyer à mmhc.administratif@montpellier-vipers.com